

Grippe : mille morts à craindre faute de vaccination suffisante

ÉPIDÉMIE Seuls 4 à 6 médecins sur dix sont vaccinés. Trop peu pour figer le virus

- ▶ Le seuil épidémique est franchi depuis une semaine.
- ▶ L'Ordre des médecins favorable à une obligation légale de vaccin pour les professionnels.

La grippe est là. La vraie, l'épidémie, dont le seuil a été franchi il y a une semaine, ainsi que les experts de l'Institut de santé publique (ISP) vont l'annoncer ce mercredi à midi. Avec une dominante de H3N2. Bonne nouvelle : c'est celle qui est dans le vaccin. Mauvaise nouvelle, c'est une tueteuse de vieillards, ainsi que de ceux qui ont leur immunité diminuée. En 2014-2015, elle avait entraîné 217.000 décès prématurés chez les personnes âgées, dans 15 pays de l'UE.

En France, où le seuil a été franchi il y a des semaines, on vit des moments difficiles. Les hôpitaux sont à 110 % de capacité, des lits encombrant les couloirs, même aux services d'urgence. Même là où des patients grippés devraient être isolés des visiteurs et des soignants. En Italie, quelque cinq millions de personnes seront touchées d'ici à la fin février. Bref, l'Europe de l'Ouest crache des milliards de particules virales.

Et en Belgique ? Pour l'instant, on observe. Les hôpitaux avouent être « en friction de pleine occupation ». Certaines opérations sont remises à plus tard. « On enregistre deux demandes d'entrée pour un patient qui sort », confie un gestionnaire, un peu nerveux.

Mais la vague va arriver. Et tuer. En 2015, on avait enregistré 4.000 morts supplémentaires, soit 15 % de surmortalité, à cause de la mutation de la souche de A/H3N2, contre laquelle la souche

vaccinale présentait une protection très limitée. En 2016, l'ISP avait conclu à l'absence de surmortalité. Mais 2017 pourrait davantage ressembler à 2015. D'après les chiffres... des pompes funèbres en France, qui anticipent la surveillance de la mortalité, qui attend les certificats de décès officiels.

27 % de vaccins dans un hôpital !

Et pourtant, une partie importante de cette mortalité pourrait être aisément évitée si tous les professionnels de la santé se vaccinaient contre la grippe. Or, c'est loin d'être le cas. D'après une récente étude de la KUL, 62 % des professionnels de la santé sont vaccinés en Flandre, 52 % dans les maisons de repos. Ceci alors que 90 % considèrent « qu'un professionnel de la santé ne devrait pas pouvoir contaminer un patient ». Paradoxe : ne faites pas ce que je fais...

En Wallonie et à Bruxelles, ce taux est bien plus bas : dans un grand hôpital bruxellois pourtant renommé, c'est 40 %. Dans un autre, 27 % ! Les généralistes font mieux : 67 %. Mais cela peut varier énormément avec le temps.

Pourtant, les plus vastes études montrent que la vaccination antigrippale réduit de 30 à 50 % la mortalité chez les personnes âgées de plus de 64 ans. On pourrait donc épargner dans notre pays mille vies pour une année de grippe « moyenne », le double en cas d'épidémie aiguë. « C'est une estimation raisonnable et vraisemblable, tranche le professeur Yves Van Laethem (ULB), qui dirige le groupe « Grippe » au sein du Conseil supérieur de la santé. Mais qui pêche par une incertitude : personne ne sait dire si telle personne est morte de la grippe parce qu'elle a contracté le virus dans l'hôpital ou deux heures avant en empruntant le métro pour s'y rendre. Il est par contre certain que si davantage

de personnels de santé se vaccinaient, on assisterait à une diminution du nombre de malades et de morts de la grippe. »

En France, la capacité de réponse des hôpitaux atteint ses limites. Des malades décèdent aux urgences faute de prise en charge. A tel point que le Conseil de l'Ordre des médecins (Cnom) est favorable à une vaccination obligatoire des professionnels de santé. « Dans le cadre de la grippe, les professionnels de santé doivent être obligatoirement vaccinés », a déclaré son président, le Dr Patrick Bouet. Or, seuls 50 % des professionnels de santé sont vaccinés en France. « Nous demandons à l'État d'assumer ces responsabilités en la matière. » En Belgique, le Conseil de l'Ordre n'est pas loin de penser la même chose (lire par ailleurs), mais considère que c'est au pouvoir politique de prendre ses responsabilités le cas échéant.

« Seuls les Etats-Unis et certains Etats canadiens ont, à ma connaissance, imposé le vaccin aux personnels de la santé. C'est essentiellement à cause de la culture de la santé là-bas. Si votre grand-mère meurt de la grippe et que le médecin qui l'a prise en charge n'était pas vacciné, vous pouvez attaquer l'hôpital et obtenir de lourds dommages et intérêts », souligne le professeur Yves Van Laethem. En Europe, nous voyons les choses autrement. Nous essayons de persuader que se vacciner protège non seulement le vacciné, mais aussi toutes les personnes faibles autour de lui. L'obligation serait même sans doute contre-productive. Je préfère expliquer, et expliquer encore que le vaccin est important pour les groupes prioritaires tels que les personnes âgées et les malades chroniques, ainsi que pour tout le personnel de santé parce qu'il protège ainsi ses patients. » ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

LE CHIFFRE

3 %

La vaccination diminue le risque de survenue d'une pneumonie ou d'aggravation d'une

maladie cardiovasculaire ou pulmonaire sous-jacente. Plus d'un tiers des sujets âgés de plus de 70 ans présentent d'emblée une complication lors du diagnostic de grippe. Parmi les personnes âgées grippées

85,5 % sont atteintes de surinfections respiratoires basses, 2 à 9 % sont hospitalisées en raison d'une pneumonie. La grippe est la première cause de mortalité infectieuse des plus de 75 ans, chez qui elle occa-

sionne près de 3 % des décès annuels. La quasi-totalité (95 %) des décès liés à la grippe survient chez les personnes âgées de plus de 65 ans et 85 % chez les plus de 75 ans.

FR.SO

l'experte « Persuader plutôt qu'imposer »

ENTRETIEN

La docteur Christelle Meuris est infectiologue au CHU de Liège. L'hôpital offre une particularité : c'est le premier à avoir renoncé, il y a quelques années, à vacciner systématiquement le personnel de santé. La raison ? La campagne mobilisait 5 hygiénistes du CHU pendant un mois. Sans dépasser les 30 % de vaccination.

Avez-vous abandonné la vaccination systématique ?

Si l'on veut. Mais nous renforçons par contre la sensibilisation des patients et des visiteurs. Car rien ne sert de vacciner médecins et infirmières si d'autres intervenants propagent la grippe en l'ignorant. Depuis quelques jours, les murs de l'hôpital sont couverts d'affiches qui rappellent que la « grippe nous concerne tous » et qu'en se protégeant, on protège aussi les patients. Ainsi l'on dit aux patients de signaler, dès l'accueil, s'ils présentent un symptôme de grippe afin qu'un masque leur soit remis. Il sera changé toutes les 3 ou 4 heures, afin de diminuer le risque de propagation. Quant aux visiteurs, nous leur demandons carrément de postposer leurs visites s'ils présentent des symptômes grippaux. Et s'ils visitent un patient qui est suspect d'avoir la grippe, ils doivent d'abord s'adresser au personnel soignant de l'unité et se conformer aux instructions. Nous voulons que l'hôpital ne soit pas un multiplicateur de la grippe, mais un réducteur.

Christelle Meuris. © D.R.

Mais vacciner tout le personnel soignant aurait un effet réducteur. Sans doute. Mais le lobby anti-vaccin remporte des victoires insoupçonnées, même au cœur des convictions de ceux dont le métier est de soigner. Nous sommes dans une société qui laisse la liberté de chacun de se vacciner contre la grippe. On peut s'en féliciter... ou le regretter parce qu'elle prive certains patients de chances supplémentaires de n'être pas infectés. Je suis évidemment personnellement convaincue de l'efficacité du vaccin. Mes patients sont souvent en déficience immunitaire lourde, c'est une responsabilité de ne pas les contaminer. Mais ils vont croire aussi beaucoup d'autres personnes qui pourraient les infecter. Les groupes qui se vaccinent le plus, ce sont les médecins et les techniciens de surface, qui y voient la possibilité de diminuer l'impact de la grippe sur eux. Nous essayons de persuader les autres.

Mais pourquoi cette réticence de la part de gens bien informés ?

Lors de la crise H1N1, les gens ont eu peur de mourir, les indices de vaccination ont grimpé. Mais hors de cet épisode, les 25-50 ans en bonne santé qui forment le groupe principal des professionnels ne se sentent pas affectés par la grippe. Ils ne la voient pas, ne la sentent pas. Sauf sur leur patient... quand il est trop tard. ■

Propos recueillis par
Fr. So

L'ORDRE DES MÉDECINS

« Des morts qu'on pourrait éviter »

En France, l'Ordre des médecins vient de réclamer la vaccination obligatoire des médecins, et même de l'ensemble des professionnels de la santé, demandant à l'Etat de prendre ses responsabilités. Et en Belgique ? Le vice-président de l'Ordre des médecins, le professeur Jean-Jacques Rombouts (UCL), estime également que subir des maladies aiguës et des décès supplémentaires à cause du nombre insuffisant de médecins vaccinés « est un risque dont on pourrait aisément se passer », puisqu'on dispose d'un vaccin qui peut diminuer ce risque. « A titre personnel, face à une épidémie grave, je trouve souhaitable que l'obligation soit établie par le pouvoir politique, dont c'est la responsabilité. » Mais l'Ordre des médecins n'entend pas faire, à court terme, d'appel formel en ce sens : « C'est davantage le rôle de l'Académie de médecine. En France, l'Ordre détient un pouvoir dans l'attribution des rôles professionnels. En Belgique, notre structure, héritée de la période hollandaise, possède par exemple un pouvoir disciplinaire qui peut aller jusqu'à la suspension et la radiation, mais se montre circonspecte face aux avis d'opportunité, qui sont davantage du ressort de l'Académie. Au demeurant, lors de la pandémie 2007-2008, le pouvoir politique avait réquisitionné les hôpitaux afin qu'ils mettent en place une certaine structure d'accueil afin de minimiser les risques de contamination. »

Lors de la pandémie H1N1, la ministre de la Santé Laurette Onkelinx avait en outre fait adopter par pouvoirs spéciaux, c'est-à-dire sans possibilité pour les députés ou les sénateurs de s'y opposer, la possibilité d'imposer la vaccination aux professionnels de la santé sous peine de perte de la capacité d'exercer. Une capacité qu'elle n'avait finalement pas activée, la pandémie s'étant avérée moins mortifère que prévu.

FR.SO